



## Règlement du Concours 2018

### Trophée Erwan Ropars

#### Solistes de cornemuse écossaise (open)

#### But du concours :

Mise en valeur de la cornemuse écossaise dans le respect de sa tradition propre et par son adaptation aux musiques bretonne et exogènes.

#### Organisation :

**Article 1** – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille avec le soutien de Ti Ar Sonerien.

**Article 2** – La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

#### Conditions de participation :

**Article 3** – Le concours est ouvert aux musiciens solistes pratiquant la cornemuse écossaise en Si bémol.

**Article 4** – Le concours est ouvert aux musiciens confirmés dument inscrits **au plus tard le 15 juillet**.

#### Déroulement du concours :

**Article 5** – Le concours comprendra 3 épreuves distinctes qui donneront lieu à un classement général.

- Musique bretonne : répertoire libre - Suite de +/- 5 minutes composée de répertoire à marcher, de répertoire à écouter et de répertoire à danser (ce dernier devant représenter au moins 1/3 de la suite).

- Musique virtuose : suite de +/- 2 minutes de musique traditionnelle libre – Les origines des airs devant toutefois être présentées au jury.

- Musique écossaise : March 2/4 – Strathspey – Reel dits de compétition (composés de 4 phrases minimum pour chaque air).

**Article 6** – Le concours se déroulera en deux passages : musique bretonne et virtuose dans un 1<sup>er</sup> passage puis musique écossaise. Un temps de vérification de l'accord limité à 2 minutes sera autorisé avant chaque suite.

**Article 7** – Les détails de l'ensemble du répertoire (noms et provenance des airs) devront être communiqués par écrit, à l'organisation et aux juges, au plus tard à l'arrivée sur le lieu du concours.

**Article 8** – Le concours ne sera pas sonorisé.

#### Dotation du concours :

**Article 9** – Le concours est doté de lots divers pour chaque épreuve ainsi que pour le classement général.